

**SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU TROIS AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE**

DATE DE CONVOCATION : 21/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le comité syndical, légalement convoqué, en date du 21 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de SAINT BONNET DE FOUR sous la présidence de Madame SOUILLAT Laëtitia, Présidente.

Etaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs

Etaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs

CHANIER Marie (BEAUNE D'ALLIER), MARKOWSKI Séverine (BEAUNE D'ALLIER), LAFOUCRIERE Sylvain (BLOMARD), SIDERE Jérémy (CHAPPES), GOUNON Mickaël (CHAVENON), DOVILLAIRE Céline (CHAVENON), VISINONI Stéphanie (DEUX CHAISES), BOUCHON Carine (DEUX CHAISES), TARAGONET Elise (LOUROUX DE BEAUNE), COLLIN Solène (MONTMARAULT), SOUILLAT Laëtitia (MONTMARAULT), MATHURIN Sandrine (MURAT), TOUTIN Karine ((MURAT), DEPRESLE Sylvain (ST BONNET DE FOUR), CHEVALIER Joëlle (ST MARCEL EN MURAT), LAURENT Christian (ST MARCEL EN MURAT), AUTISSIER Marie-Claude (ST PRIEST EN MURAT), MELIN Joëlle (ST PRIEST EN MURAT), ALLOIN Viviane (SAZERET), CHOMONT BENY Christelle (TARGET), RUGE Delphine (TARGET), DAFIT Lionel (VERNUSSE), VALERY Maxime (VOUSSAC).

Absents excusés :

NEDELEC Aline (BLOMARD), BENATALLAH Hakim (CHAPPES), ROHAC Laure (LOUROUX DE BEAUNE), PRENEY Martine (MONTMARAULT), SAINT-JULIEN Anne (MONTMARAULT), BLANCHET Julien (ST BONNET DE FOUR), BAUDOUX-CROCHET Christine (VERNUSSE), GORBINET Stéphane (VOUSSAC), SANVOISIN Sylvie (SAZERET) donne pouvoir à ALLOIN Viviane (SAZERET).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Solène COLLIN a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Compte de gestion 2023**
- **Compte administratif 2023**
- **Affectation du résultat 2023**
- **Budget primitif 2024**
- **Subventions 2024**
- **Subvention du collège**
- **Frais de secrétariat**
- **Participation agents de services**
- **Recherche maître-nageur**
- **Questions diverses**

**SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU TROIS AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE**

DELIBERATIONS :

2024-06 : 7.1 Décisions budgétaires : Compte de gestion 2023

La Présidente expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par Madame Sophie LAMOTTE, comptable à la clôture de l'exercice.

La Présidente le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis pour approbation en même temps que le compte administratif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 24 voix pour, vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2024-07 : 7.1 Décisions budgétaires : Compte administratif 2023

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 23 voix pour vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	733,49
	Réalisé :	0,00
	Restes à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	733,49
	Réalisé :	3 137,92
	Restes à réaliser :	0,00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	152 086,51
	Réalisé :	101 278,40
	Restes à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	152 086,51
	Réalisé :	155 403,30
	Restes à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	3 137,92
Fonctionnement	54 124,90
Résultat global	57 262,82

**SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU TROIS AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE**

2024-08 : 7.1 Décisions budgétaires : Affectation du résultat 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	13 811,16
- Un excédent reporté de :	40 313,74
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	54 124,90
- Un excédent d'investissement de :	3 137,92
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	3 137,92

Le comité syndical, après en avoir délibéré à 23 voix pour, DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2023 : EXCEDENT	54 124,90
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVES (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	54 124,90
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	3 137,92

2024-09 : 7.1 Décisions budgétaires : Budget primitif 2024

Réuni sous la présidence de SOUILLAT Laetitia, Présidente, après en avoir délibéré à 24 voix pour, vote les propositions nouvelles de l'exercice 2024 :

Investissement :

Dépenses	3 420,02
Recettes	3 420,02

Fonctionnement :

Dépenses	161 477,90
Recettes	161 477,90

**SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU TROIS AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE**

Pour rappel total budget :

Investissement :

Dépenses	3 420,02 (dont 0.00 de RAR)
Recettes	3 420,02 (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses	161 477,90 (dont 0.00 de RAR)
Recettes	161 477,90 (dont 0.00 de RAR)

2024-010 : 7.6 Contributions budgétaires : Subventions 2024

Madame la Présidente informe l'Assemblée que le collège Jeanne Cluzel de Montmarault par l'intermédiaire de son association sportive sollicite une subvention de 2 000 euros pour acheter 4 VTT dans le but de commencer le renouvellement de de son parc de vélo.

Mme la présidente propose d'accorder cette subvention exceptionnelle de 2 000€.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 24 voix pour 0 contre et 0 abstention, :

- ACCEPTE l'attribution d'une subvention de 2 000 € à titre exceptionnelle à l'association sportive du collège pour l'achat de 4 VTT.
- La dépense sera prise à l'article 65748.

2024-011 : 7.6 Contributions budgétaires : Subventions au collège

Madame la Présidente informe l'Assemblée des diverses actions péri-éducatives menées par l'association sportive du Collège et le Collège.

Afin de soutenir financièrement ces actions, le Comité Syndical décide à 24 voix pour :

- L'attribution d'une subvention pour les voyages, les différentes sorties pour un montant de 3 000€,
- L'attribution d'une subvention de 500 € à l'Association sportive,
- La dépense sera prise à l'article 65748.

2024-012 : 7.6 Contributions budgétaires : Reversement frais de secrétariat

Madame la Présidente expose à l'Assemblée que le Secrétariat du Syndicat est effectué par le personnel administratif de la commune de Montmarault, dans l'attente du recrutement d'un(e) secrétaire, et qu'il y a lieu de reverser des frais de secrétariat à la commune de MONTMARAULT.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 24 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- De reverser la somme de 5 200€ à la commune de Montmarault pour les frais de secrétariat, pour l'année 2024. Cette somme sera proratisée selon la date de prise en fonction de la personne recrutée.

**SISS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU TROIS AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE**

2024-013 : 7.6 Contributions budgétaires : Contribution agents de services

Madame la Présidente expose à l'Assemblée que le Syndicat du Collège met à disposition du personnel au restaurant scolaire pour les élèves du groupe scolaire Pierre et Marie Curie.

Il convient de fixer la participation « agents de services » due par chaque collectivité. Cette contribution concerne les salaires versés au personnel affecté à la restauration scolaire et est répartie en fonction du nombre d'élèves de chaque collectivité.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 24 voix pour 0 contre et 0 abstention, décide :

- De fixer la participation à 182,48€ par enfant pour l'année 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Bassin d'initiation : recherche maître-nageur

Une annonce d'offre d'emploi est créée sur le site France Travail pour un poste de maître-nageur sauveteur pour une durée hebdomadaire de 10h00.

Toutes les écoles ont été contactées et seules les écoles de Montmarault sont intéressées pour des séances au sein du bassin d'initiation.

L'annonce va être modifiée afin d'élargir la liste des diplômes demandés.

Un rendez-vous va être pris par la présidente avec les directrices des écoles afin de proposer une semaine bleue, ce qui correspond à une semaine banalisée pour les cours d'initiation à la natation.

Convention UDAAR

La distribution des cartes pour les collégiens est dans l'attente de la signature des conventions par le président de l'UDAAR.

Changement compteur GRDF

Le compteur GRDF se situant dans l'enceinte du bassin d'initiation sera changé le jeudi 4 avril 2024. Le syndicat du collège par le biais de la présidente remercie la municipalité de Montmarault de mettre à disposition un agent technique pour le temps de l'intervention.

Sans aucune autre question, la séance a été levée.

**SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU TROIS AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE**

Délibérations :

2024-06 : 7.1 Décisions budgétaires : Compte de gestion 2023

2024-07 : 7.1 Décisions budgétaires : Compte administratif 2023

2024-08 : 7.1 Décisions budgétaires : Affectation des résultats 2023

2024-09 : 7.1 Décisions budgétaires : Budget primitif 2024

2024-010 : 7.6 Contributions budgétaires : Subventions 2024

2024-011 : 7.6 Contributions budgétaires : Subventions au collègue

2024-012 : 7.6 Contributions budgétaires : Reversement frais de secrétariat

2024-013 : 7.6 Contributions budgétaires : Contribution agents de services

La Présidente,

Laëtitia SOUILLAT

La Secrétaire,

Solène COLLIN